

**SONY**

## LIMITED WARRANTY

### QUALIA 006 SXR projection TV

Sony of Canada Ltd. (hereinafter referred to as "Sony") warrants this product and related accessories (excluding the UHP projection lamp) against defects in material or workmanship for a period of three (3) years from the original date of purchase of the product. The projection lamp is warranted against defects in material or workmanship for the latter of: (i) ninety (90) days from the original date of purchase, or (ii) one (1) replacement lamp within the three (3) year limited warranty period. In the event that Sony, in its sole discretion, determines that a defect exists, Sony will, at its option, either: (i) repair the product or accessory using new or refurbished parts, or (ii) replace the product or accessory with a refurbished product. These are your exclusive remedies in the event of a defect. For purposes of this Limited Warranty, "refurbished" means a product or part that has been returned to its original specifications. Any product, parts or accessories replaced under this Limited Warranty will become the property of Sony.

**Repair / Replacement Warranty:** This Limited Warranty shall apply to any repair, replacement part or replacement product for the remainder of the original Limited Warranty period or for ninety days, whichever is longer.

**Instructions:** To obtain warranty service, please contact Sony at the toll-free number listed below. A dated purchase receipt is required.

#### **Sony Customer Information Service Centre**

1-877-899-7669

Or visit the Sony website:

[www.sony.ca](http://www.sony.ca)

This Limited Warranty does not cover customer instruction, installation, set-up adjustments or signal reception problems. This Limited Warranty only covers product issues caused by defects in material or workmanship during ordinary consumer use; it does not cover product issues caused by any other reason, including but not limited to product issues due to commercial use, acts of God, misuse, limitations of technology, or modification of or to any part of the product or accessory. This Limited Warranty does not cover products sold AS IS or WITH ALL FAULTS, or consumables (such as fuses, air filters or batteries). This Limited Warranty is invalid if the factory-applied serial number has been altered or removed from the product. This warranty is valid only in Canada.

**Limitation on Damages:** SONY SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY OR CONDITION ON THIS PRODUCT.

**Duration of Implied Warranties:** EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, ANY IMPLIED WARRANTY OR CONDITION OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ON THIS PRODUCT IS LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS WARRANTY.

**SONY**

## **GARANTIE LIMITÉE**

### **TÉLÉVISEUR À PROJECTION SXRD QUALIA 006**

Sony du Canada Ltée (ci-après, Sony) garantit le présent produit et les accessoires connexes (sauf la lampe de projection) contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat initiale du produit. La lampe de projection est garantie contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour une période (i) de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat initiale, ou (ii) pour une (1) lampe de remplacement dans les trois (3) années de la période de garantie limitée, selon la plus longue de ces deux périodes. Si Sony, à sa discrétion exclusive, détermine qu'un défaut existe, elle pourra, à son gré, soit : (i) réparer le produit ou l'accessoire à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf, soit (ii) remplacer le produit ou l'accessoire par un produit remis à neuf. Il s'agit des seuls recours en cas de défaut. Aux fins de la présente garantie limitée, par « remis(e) à neuf » on entend un produit ou une pièce qui a été rendu(e) à ses spécifications d'origine. Tout produit, pièce ou accessoire remplacé(e) aux termes de la présente garantie limitée devient la propriété de Sony.

**Garantie de réparation ou de remplacement :** La présente garantie limitée s'applique à toute réparation ou pièce de rechange ou à tout produit de substitution pour le reste de la période de garantie limitée initiale, ou pour une période de quatre-vingt-dix jours, selon la plus longue de ces deux périodes.

**Directives :** Pour obtenir le service de garantie, veuillez communiquer avec Sony au numéro sans frais indiqué ci-dessous. Un reçu d'achat daté est nécessaire.

#### **Centre Sony de communication des renseignements à la clientèle**

1-877-899-7669

Ou visitez le site Web de Sony à :

[www.sony.ca](http://www.sony.ca)

La présente garantie limitée exclut les directives au client, l'installation, les réglages d'installation ou les problèmes de réception de signaux. La présente garantie limitée couvre seulement les problèmes découlant de défaut de matériau ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale par le consommateur; elle ne couvre pas les problèmes causés par une autre personne, y compris, notamment, les problèmes attribuables à une utilisation commerciale, à la force majeure, à un mésusage, aux limites de la technologie ou à une modification de tout ou partie du produit ou de l'accessoire. La présente garantie limitée exclut les produits vendus EN L'ÉTAT ou AVEC TOUS LEURS DÉFAUTS, ou les produits consommables (tels les fusibles, les filtres à air ou les piles). La présente garantie limitée est non valide si le numéro de série apposé en usine a été modifié ou retiré du produit. La présente garantie n'est valide qu'au Canada.

**Limite de dommages :** SONY NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS EN CAS DE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, RATTACHÉE AU PRÉSENT PRODUIT.

**Durée des garanties implicites :** SAUF SI LA LOI APPLICABLE L'INTERDIT, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE OU GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER RATTACHÉE AU PRÉSENT PRODUIT SE LIMITE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE.